AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 28-6-65 389616

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DU NORD-OUEST - Arras - Tél. 23.14
(SEINE-MARITIME, SOMME, PAS-DE-CALAIS, NORD)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, - Station d'Avertissements Agricoles d'ARRAS.
C. C. P. : LILLE 57-01-67

ABONNEMENT ANNUEL
15 F

N° LVII - Supplément n° 3
Vendredi 25 Juin 1965

AVERTISSEMENTS

MILDIOU

POMMES DE TERRE

Le Mildiou a terminé sa période d'installation en plein champ. A partir des sources primaires (repousses, pieds contaminés ...) le champignon s'est dispersé et a infesté un certain nombre de champs. Et maintenant, à partir de ces foyers, il va évoluer à la faveur des pluies et provoquer les dégats si les conditions climatiques lui sont favorables.

La lutte contre le Mildiou comporte donc 2 phases :

1°/ Traitements préventifs précoces destinés à empêcher l'installation primaire et souvent invisible du champignon. Ce sont les plus importants. Ils interviennent le plus souvent par temps froid et humide (par exemple, le vrai " temps à mildiou " cette année a eu lieu le Jeudi de l'Ascension). Les producteurs n'ont pas le moyen de calculer eux-mêmes les dates de ces traitements. Ils doivent faire confiance à nos prévisions.

Cette année, nos conseils prévoyaient :

- 1er traitement pour les situations très sensibles : avant le 1er juin
- 1er traitement généralisé : avant le 6 Juin
- 2ème traitement généralisé : 14 au 16 Juin
- 3ème traitement généralisé : 20 au 22 Juin

En effet, cette année les conditions ont été exceptionnellement favorables au Mildiou.

2°/ Traitements destinés à limiter l'évolution du Mildiou après son installation.

Dans les champs bien protégés au printemps, ces traitements prennent l'aspect de traitements d'entretien dont nous calculerons les dates de façon à essayer de limiter le nombre d'interventions.

Par contre, dans les champs mal protégés et où le Mildiou est déjà bien installé, il conviendra, sauf si un temps sec prolongé survient, de pratiquer une protection continue de ces cultures en adoptant une cadence de 10 - 12 jours par temps peu humide et une cadence de 7 - 8 jours par temps très pluvieux.

SITUATION A CE JOUR

I - 3 régions sont particulièrement touchées :

- L'Est de la Somme (région située entre Amiens et St-Quentin)
- Le Pays de Caux et la bordure littorale de Seine-Maritime
- Le Cambrésis

II - Partout ailleurs, sauf au Cap Gris-Nez, des taches existent plus ou moins nombreuses.

PREVISIONS

De nouvelles taches vont apparaître incessamment à la suite des pluies du 21 et du 22, augmentant les risques d'aggravation si de nouvelles pluies surviennent.

En conséquence, il convient d'appliquer un 4ème traitement du 26 au 28 Juin. Dans les champs indemnes, attendre nos avis pour renouveler la protection. Par contre, dans les champs atteints, suivre les cadences indiquées au début de l'avis.

REMARQUE : Il n'est plus utile de traiter les Sirtema qui seront arrachées avant le 15 juillet.

Voir la suite au verso

IMPRIMERIE DE LA STATION DU NORD-OUEST, DIRECTEUR-GÉRANT : L. BOUYX

15

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES — CULTURES FRUITIERES

Les premières éclosions risquent de se produire en secteurs chauds et habituellement plus sensibles aux ravageurs. Mais dans la majorité des cas, le risque maximum se situera du 1er au 15 juillet.

En conséquence,

- situations très favorables : intervenir immédiatement (un 2ème traitement sera alors nécessaire en juillet).
- situations normales : intervenir du 30 juin au 2 juillet (un seul traitement sera suffisant).

REMARQUES : Ajouter un fongicide Tavelure et continuer la protection contre l'Oïdium.

TORDEUSES DU POIS — LEGUMINEUSES

(valable uniquement pour la vallée de la Lys)

Les petits papillons qui sont la cause des "Pois véreux " volent depuis 8 jours. La lutte consiste à tuer les larves avant la pénétration dans la gousse. Les pénétrations auront surtout lieu dans la 1ère quinzaine de juillet. Un traitement préventif effectué fin-juin, début juillet sur les variétés en défloraison avec un produit du type Carbaryl (anciennement Sevin) peut être essayé. Le Carbaryl est autorisé jusqu'à 7 jours avant la récolte. Pour le choix éventuel d'un autre produit, consulter la liste des produits conseillés contre le Carpocapse mais la plupart de ces produits ne peuvent être utilisés à moins de 15 jours ou 3 semaines avant la récolte.

REMARQUES : Nous rappelons que les produits à base de DIELDRINE sont interdits en toute saison sur les pois (ex : Dieldremol, Actidrine, Drifène, Di-Exam, etc...)

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,	L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
R. DIVOUX	P. COUTURIER